

## Encadré

### Membres de droit du Sénat : âges, durée de présence et forclusion constitutionnelle

*(Âges projetés à l'installation du Sénat en 2026 – application de l'article 113-4 et des dispositions transitoires et finales)*

Personnalité	Qualité ouvrant droit au Sénat	Âge en 2026 Situation après 5 ans (2031)	Année de forclusion (≥ 85 ans)
Nicéphore Soglo	Ancien Président de la République	95 ans - Forclos dès la fin du 1er mandat	2031
Boni Yayi	Ancien Président de la République	74 ans -Peut siéger au delà du premier mandat	2037
Patrice Talon	Ancien Président de la République	68 ans - Peut siéger au delà du premier mandat	2043
Adrien Houngbédji	Ancien Président de l'Assemblée nationale	84 ans - Forclos à la fin du 1er mandat	2031
Bruno Amoussou	Ancien Président de l'Assemblée nationale	87 ans – Forclos à la fin du 1er mandat	2031
Mathurin Nago	Ancien Président de l'Assemblée nationale	76 ans - Peut siéger au delà du premier mandat	2035
Louis Vlavonou	Ancien Président de l'Assemblée nationale	73 ans - Peut siéger au delà du premier mandat	2038
Robert Dossou	Ancien Président de la Cour constitutionnelle	87 ans - Forclos à la fin du 1er mandat	2031
Idji Kolawolé	Ancien Président de l'Assemblée nationale	80 ans, atteint le seuil pendant le mandat	2031
Théodore Holo	Ancien Président de la Cour constitutionnelle	78 ans - Peut siéger au delà du premier mandat	2033
Joseph Djogbénou	Ancien Président de la Cour constitutionnelle	Ancien 57 ans - Pilier durable du Sénat	2054